



**Procès-verbal n°17**

**Séance extraordinaire du jeudi 8 juin 2023 à 19h30**

**à l'Espace Perrier, salle « La Tène »**

---

Ordre du jour :

1. Appel
2. Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui du projet de convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise
3. Divers

**La présidente Teresa Remexido** (Les Vert-e-s) : « Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux membres du Conseil général, à l'administration communale, aux représentants de la presse ainsi qu'au public. »

L'ordre du jour tel que présenté ne faisant l'objet d'aucune demande de modification, **la présidente** passe directement au point 1.

## 1. Appel

**Le secrétaire** Pierre André Rubeli (PSLT) procède à l'appel qui fait constater la présence des 36 membres suivants (y.c. la présidente) :

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| 1. Amez-Droz Jérôme (PLRT)        | 20. Jolidon Daniel (PLRT)                   |
| 2. Amez-Droz Laurent (PLRT)       | 21. Kummer Raphaël (PLRT)                   |
| 3. Bajrami Belul (PVL)            | 22. Lovis Leonore (suppléante Les Vert-e-s) |
| 4. Binggeli Maurice (PSLT)        | 23. Luthi Michel (ELT)                      |
| 5. Brönnimann Erich (ELT)         | 24. Mattmann Philippe (PSLT)                |
| 6. Bulliard Jean-Luc (ELT)        | 25. Maurissen Alain (PVL)                   |
| 7. Butin Tammy (PLRT)             | 26. Mendy Vincent (Les Vert-e-s)            |
| 8. Carneiro Costa Manuel (PSLT)   | 27. Paviet-Salomon Bertrand (Les Vert-e-s)  |
| 9. Carvalho Alvaro (Les Vert-e-s) | 28. Perret Pascal (PLRT)                    |
| 10. Degiorgi Edith (ELT)          | 29. Perrinjaquet Denis (PSLT)               |
| 11. Gerbex Jean-Charles (PLRT)    | 30. Remexido Teresa (Les Vert-e-s)          |
| 12. Gardon Philippe (PSLT)        | 31. Rubeli Pierre André (PSLT)              |
| 13. Gomes Bruno (PVL)             | 32. Smith Ted (PLRT)                        |
| 14. Gonçalves Jorge (PLRT)        | 33. Storrer Vincent (Les Vert-e-s)          |
| 15. Gonçalves Sylvie (PLRT)       | 34. Vaucher Catherine (suppléante ELT)      |
| 16. Gremaud Gérard (PSLT)         | 35. Vaucher Pascal (ELT)                    |
| 17. Hug Stéphane (PLRT)           | 36. Wäfler Nicolas (suppléant PLRT)         |
| 18. Imer Ling (PLRT)              |   |
| 19. Issemann Philippe (PLRT)      |   |

Excusé-e-s :

- |                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| 1. Calame Monique (ELT)          | 6. Pinsard François (Les Vert-e-s) |
| 2. Caron Simone (PSLT)           | 7. Pires Gomes Fernando (ELT)      |
| 3. Chassot Nadia (PLRT)          | 8. Ryser Frédéric (PLRT)           |
| 4. Clottu Edouard (Les Vert-e-s) |                                    |
| 5. Fridez Alain (PLRT)           |                                    |

Par conséquent, **la majorité est fixée à 19.**

Participent à la séance pour le Conseil communal :

Eugster Martin (ELT), président  
Dubosson Valérie (Les Vert-e-s), vice-présidente  
Butin Yannick (PLRT), secrétaire  
Hoffmann Heinz (PLRT), vice-secrétaire  
Rotsch Daniel (PSLT), membre

## 2. Rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui du projet de convention de fusion entre les communes d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise

**La présidente Teresa Remexido** : « Mesdames, Messieurs, nous avons toutes et tous eu l'occasion de prendre connaissance de ce rapport qui comprend en tout 166 pages avec l'arrêté.

Après la prise de parole du Conseil communal, de la commission de fusion et des groupes politiques, si quelqu'un d'autre souhaite encore prendre la parole, il pourra le faire et nous passerons ensuite directement au vote d'entrée en matière de l'arrêté, puis au traitement des deux articles et à la votation de l'arrêté. »

**La présidente** donne la parole au Conseil communal.

**Valérie Dubosson** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, ce soir, les clochettes des 4 présidentes et présidents des Conseils généraux d'Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène ont tinté

en même temps. Les Conseils communaux des 4 communes ont en effet souhaité donner une valeur symbolique forte à ces séances traitant de la convention de fusion en les organisant de manière simultanée.

La Tène est une commune fusionnée née le 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la fusion de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre, elles-mêmes communes fusionnées comme leurs noms l'indiquent, leur fusion datant de 1888.

Cette volonté de fusionner a continué de marquer l'histoire de notre commune, avec deux projets de fusion qui n'ont pas abouti en 2015 et 2016.

Le projet de fusion à 7 communes voté en novembre 2015 projetait de réunir alors Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Lignières, Saint-Blaise et Le Landeron pour un total de 17'300 habitants. Cette fusion a échoué dans les urnes, alors que la population de La Tène disait oui à 72.2%.

Peu de temps après, un nouveau projet de fusion est lancé, la fusion à 6 communes, comprenant Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Lignières et Saint-Blaise et totalisant 13'000 habitants. Nous sommes le 5 juin 2016. Cette fusion échoue à nouveau dans les urnes, mais La Tène la plébiscite en disant oui à 67.3%.

En 2018, la commune d'Enges invite les représentant-e-s des législatifs et exécutifs d'Hauterive, La Tène et Saint-Blaise pour rediscuter d'un projet de fusion à 4 communes. C'est un nouveau départ, les commissions de fusion des 4 communes sont reconstituées et une proposition de sondage auprès de la population des 4 communes est validée par les législatifs de ces communes en mai 2019.

Ce sondage est finalement réalisé en début 2020 et les résultats sont encourageants puisqu'ils s'avèrent positifs à 62%. Il met en évidence des intentions de vote favorables au projet de fusion à 4 communes dans toutes les communes avec une confirmation du périmètre de fusion proposé. La taille de cette nouvelle commune semble idéale.

Cette volonté de fusion est née entre autres de la complexité des dossiers politiques toujours plus grande, d'un fonctionnement des institutions qui a atteint ses limites, et surtout, d'unir nos forces pour ne pas rester isolé et pour relever de nouveaux défis.

La suite vous est bien connue puisqu'elle se déroule dans la présente législature : en 2021, un comité de pilotage, composé de deux représentant-e-s de chaque exécutif communal ainsi que d'un représentant de chaque commission de fusion est créé ; puis en mars 2022, les Conseils généraux d'Enges, Hauterive, La Tène et Saint-Blaise valident un rapport lançant les travaux concrets qui ont permis d'aboutir au projet décrit dans le présent rapport.

Le comité de pilotage a souhaité que le processus soit autant participatif que possible. Cette volonté s'est concrétisée en intégrant autant que possible la population et les sociétés locales dans le processus de fusion.

Ainsi la population a pu proposer des noms pour la future commune, travailler sur les futures armoiries ou participer à des groupes de travail thématiques. Ces groupes de travail ont regroupé pas moins de 45 personnes dans 4 groupes définis par leurs thèmes. Le but de ces groupes était de formuler des recommandations aux futures autorités. Les différents projets proposés ont été priorités et les rapports finaux de ces groupes de travail sont des annexes au rapport qui vous est soumis ce soir. Les futures autorités auront ainsi une large palette de projets dont ils pourront faire une sélection pour des concrétisations. Pour cela, une partie de l'aide à la fusion sera allouée à la réalisation de ces projets. Il s'agit d'un montant de 1 million de francs, qui a été inscrit dans la convention de fusion.

Les recommandations des groupes de travail sont extrêmement variées et riches, vous avez pu en prendre connaissance à travers leurs rapports qui sont en annexe du rapport d'aujourd'hui. Il n'est malheureusement pas possible de toutes les énumérer ce soir, mais il est cependant extrêmement intéressant de constater que certains thèmes sont apparus dans plusieurs groupes de travail, notamment la mobilité douce, la proximité avec les futures autorités, le besoin d'extension de places d'accueil pour le pré et parascolaire ou le soutien aux sociétés locales. Un groupe de travail a également préconisé la mise en place d'assemblées citoyennes, tandis qu'un autre s'est intéressé aux circuits courts et à la vente directe entre producteurs et population, ou encore à la lutte contre les îlots de chaleur. Le besoin de pratiquer une politique proactive en termes de cabinets médicaux a également été mis en avant. Ceci n'est qu'une énumération subjective des recommandations faites par les groupes de travail thématiques, les rapports de ces groupes sont des sources précieuses d'idées et de projets pour les futures autorités.

Je laisse maintenant la parole à Heinz Hoffmann, qui vous en dira un peu plus sur les aspects liés au coefficient fiscal et à la convention de fusion. Je vous remercie de votre attention. »

**Heinz Hoffmann (CC)** : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la convention de fusion est le fruit de nombreuses séances du Copil, des groupes techniques ainsi que des groupes formés exclusivement par exemple pour le nom ou les armoiries. Cette convention a pour but d'unir nos communes dans un cadre le plus défini possible.

Le premier point important est bien entendu le nom de cette nouvelle commune : Laténa.

Suite à un appel à idées, et après presque 250 propositions reçues, un groupe s'est penché sur les noms proposés et a présenté un petit choix au Copil. Bien entendu nous aurions voulu que le nom La Tène soit gardé, mais celui-ci n'était pas approprié dans le cadre d'un nouveau départ avec les autres communes. Cependant, dans la prononciation de Laténa, nous entendons encore La Tène.

Le deuxième point concerne les armoiries. Ce sont des représentants de nos 4 villages qui, avec la participation d'un professionnel, ont choisi les armoiries. L'objectif était de réaliser quelque chose de simple, élégant et facile à dessiner.

L'écu est divisé en 3 parties égales : le jaune pour le ciel, le vert pour la vigne, les forêts, la nature et enfin le bleu pour le lac. La fine ligne blanche qui sépare le bleu du vert représente le Littoral.

Tous les éléments sont ondoyants, pour donner un certain dynamisme, et se rejoignent en un seul point, représentant très bien le sens de la fusion.

Le troisième point est le centre administratif à Saint-Blaise. Il a été retenu que le siège administratif de la nouvelle commune sera à Saint-Blaise, bien centralisé sur les 4 territoires, disposant d'infrastructures récentes, appropriées et assez grandes pour accueillir l'administration principale ainsi que le Conseil communal.

D'une part, nous proposerons au moins pendant une année une antenne administrative dans chaque ancienne localité.

Quant aux autres locaux disponibles, ils seront occupés par d'autres services communaux, comme par exemple l'urbanisme, les travaux publics, le service des eaux, etc.

Le quatrième point concerne les nouvelles autorités. Le Conseil général sera doté de 41 membres élus à la proportionnelle. Chaque ancienne commune aura droit à une représentation au minimum dans celui-ci pour les 2 législatures à venir, ce qui garantit un certain équilibre et une transition en douceur pour la représentation de tous les territoires de la nouvelle commune.

Le Conseil communal sera élu par le Conseil général, il sera professionnel et aura un taux d'occupation de 80%.

L'entrée en fonction des nouvelles autorités se fera pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025. Cependant, l'élection se déroulera en avril 2024.

Le cinquième point est relatif aux biens des patrimoines administratif et financier. La nouvelle commune reprendra tous les biens des patrimoines administratif et financier des anciennes communes, ainsi que leurs fortunes et leurs dettes.

Elle reprendra l'intégralité des accords publics et privés existants et en vigueur au moment de la fusion, ainsi que tous les engagements écrits consentis par les anciennes communes, et les engagements envers les entités extra communales. Les futures autorités appliqueront les règlements en vigueur propres à chaque commune dans leurs limites territoriales, et ceci jusqu'à l'entrée en vigueur, si besoin, d'une nouvelle réglementation, ratifiée par la nouvelle commune.

Le personnel en fonction au moment de la fusion, qu'il soit communal ou extracommunal sera réengagé aux mêmes conditions.

Les autorités de la nouvelle commune veilleront à maintenir la vie associative et culturelle des localités et assurer une animation sociale, économique, et sportive sur l'ensemble du territoire communal. Elles maintiendront à ces organisations tous les soutiens actifs au moment de la fusion, qu'ils soient financiers, structurels ou matériels et ceci au moins pour l'entier de la législature.

De plus, le Conseil communal recevra sur demande les représentantes et représentants des associations et des sociétés locales afin de leur permettre de promouvoir les intérêts des différentes localités et de leur population.

Le taux d'impôt de 68 est le résultat d'un travail acharné avec comme soutien un rapport rédigé par un spécialiste des finances publiques et les responsables financiers des communes. Le Copil a tout mis en œuvre pour proposer le meilleur taux possible mais sans mettre en péril la future commune, les investissements et les futurs projets.

Ce soir vous pouvez seulement dire oui ou non. Vous ne pouvez pas apporter de remarques au sujet de cette convention puisque les 4 communes votent aujourd'hui sur ce même document.

Après la votation que j'espère positive dans les quatre communes, nous sommes tous conviés à un apéro à l'auditoire de Vigner à Saint-Blaise où une grande photo sera organisée avec toutes les autorités présentes. Merci beaucoup. »

**La présidente** passe la parole à la commission de fusion.

**Pascal Vaucher** (ELT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, la commission de fusion s'est réunie le mercredi 24 mai pour valider le rapport commun des Conseils communaux aux Conseils généraux à l'appui de la convention de fusion ainsi que ses nombreuses annexes.

Pour votre information, les grandes lignes de la convention de fusion ont été définies par le groupe de travail technique homonyme. Ensuite le Copil a repris la finalisation de ce document en associant les Conseils communaux et les commissions de fusion des quatre communes. La commission de fusion de La Tène a donc participé activement, au même titre que les autres commissions de fusion, à l'élaboration de la convention de fusion. Certains alinéas découlent directement de nos réflexions.

Je tiens ici à remercier les membres de la commission de fusion pour leur engagement et surtout pour leur souplesse tout au long du processus de fusion, car parfois plus les documents étaient volumineux, plus les délais étaient courts.

Concernant le budget, le premier budget a été élaboré par le groupe de travail technique Finances avec l'appui d'un expert externe. Ce premier budget, dénommé budget prévisionnel technique, est basé sur les comptes de 2017 à 2021. Le Copil a ensuite mis à jour ce budget avec l'aide des services financiers des quatre communes afin de tenir compte des résultats de l'exercice de l'année 2022 et des dernières prévisions.

Selon les « Informations brèves des séances du Conseil d'État des 22 et 31 mai 2023 », je cite : « **Projet de fusion des communes d'Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène.** Le Conseil d'État a préavisé favorablement la convention de fusion des communes d'Enges, Hauterive, Saint-Blaise et La Tène prévoyant de former la future commune de Laténa. La nouvelle commune comptera près de 11'000 habitant·e·s. Le Conseil d'État salue la qualité des travaux ayant mené à l'établissement de la convention encadrant le projet, qui permettra notamment à ces communes d'atteindre une taille justifiant la mise en place d'une gestion politique et administrative professionnelle. Le projet est soutenu par l'État à hauteur de 2'248'000 francs conformément à la loi et à la réglementation en vigueur. La convention sera soumise aux législatifs communaux le 8 juin 2023. La population sera invitée à se prononcer sur ce projet lors de la votation populaire du 26 novembre 2023. » (fin de citation)

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission de fusion vous recommande d'approuver la convention de fusion signée le 8 mai par les Conseils communaux et validée le 31 mai par le Conseil d'État. Merci pour votre attention. »

**La présidente** donne la parole aux groupes.

**Michel Luthi** (ELT), au nom de l'ELT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, l'Entente de La Tène aimerait tout d'abord remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du rapport qui nous est soumis ce soir et qui est d'une grande qualité. Etant entendu qu'il ne convaincra certainement pas les sceptiques chroniques à toute fusion.

Pour notre part, nous sommes convaincus que la fusion avec nos communes voisines est une bonne façon de pallier les difficultés croissantes de gestion d'une petite entité comme la nôtre actuellement. Le fonctionnement de milice a ses limites et il convient donc de passer à une vision plus professionnelle sous la forme de regroupements locaux, voire régionaux. De plus, ce regroupement assurera à notre nouvelle commune une présence politique plus efficace au niveau cantonal.

Nous sommes bien conscients que le processus engagé prendra un certain temps à se mettre en place pour atteindre les buts recherchés. Mais nous allons dans la bonne direction.

C'est pourquoi L'Entente de La Tène acceptera l'arrêté de la convention de fusion avec les communes d'Enges, d'Hauterive et de Saint-Blaise. »

**Alvaro Carvalho** (Les Vert-e-s), au nom des Vert-e-s : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, nous avons pris connaissance du rapport des quatre Conseils communaux et nous voulons vous exprimer une prise de parole commune de la part des Vert-e-s présents aujourd'hui aux Conseils généraux des communes de la Tène et Hauterive, en l'absence de représentants à Enges ou à Saint-Blaise.

Nous sommes bien sûr favorables à une fusion qui nous amène tous ensemble dans une direction commune respectueuse des droits des citoyennes et des citoyens des différentes communes de départ, mais aussi du territoire reçu en héritage.

Selon le comité de pilotage, dans son préambule, fusionner nos communes voisines c'est atteindre une taille qui permet d'être plus efficace dans des domaines essentiels tels que la sécurité, l'aménagement du territoire ou l'énergie.

Allons donc vers des économies d'échelle, une optimisation du rapport prestations/fiscalité, une gestion durable des ressources et des infrastructures.

Mais adopter une base territoriale plus élargie sera aussi plus efficace en termes de politique de respect de l'environnement, qui lui est déjà fusionné : l'air, la terre, la biodiversité et l'eau n'ont pas de frontières.

Et, plus nous serons nombreux à faire cet effort, plus les résultats seront tangibles. A ce propos, les différentes citoyennes et citoyens impliqué-e-s dans les réflexions des groupes de travail nous ont beaucoup apporté.

Citons par exemple le groupe de travail Économie et attractivité qui recommande d'identifier les producteur-e-s locaux faisant de la vente directe, de leur donner de la visibilité et de les encourager.

De son côté, le groupe de travail Territoire, Mobilité et Climat voit dans la fusion une opportunité d'améliorer la cohérence du réseau de transports, tout en privilégiant la mobilité douce. Il voit aussi l'opportunité de promouvoir la production locale et durable d'énergies.

Ce même groupe aimerait encore lutter contre les îlots de chaleur dans les parties urbaines en plantant des arbres et en favorisant la perméabilité des sols : ne pas bitumer pour ne pas avoir à végétaliser, comme dans la destruction des sols agricoles, avec l'objectif de construire encore et encore de nouvelles surfaces industrielles ou d'habitation.

Nous croyons sincèrement que les nouvelles autorités seraient bien inspirées de reprendre une petite partie des points abordés par les différents groupes de travail pour réaliser une grande partie de ce que nous rêvons tous dans cette nouvelle commune.

Nous espérons réellement que notre votation favorable contribue à l'embarquement dans un navire vraiment neuf, Laténa ! Merci de m'avoir écouté. »

**Philippe Glardon** (PSLT), au nom du PSLT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, le parti socialiste soutient le projet de fusion à la majorité. Nous aurons juste un point à ajouter en fin de séance. Merci. »

**Alain Maurissen** (PVL), au nom du PVL : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, les Verts'libéraux sont en général en faveur des fusions. C'est vrai au niveau du canton, c'est vrai dans les autres communes et notre section est bien évidemment unanime en faveur de cette fusion.

Nous tenons surtout à remercier tous ceux qui se sont investis et qui ont travaillé dur pour faire ce projet et nous espérons très sincèrement que leurs espoirs et leurs efforts seront récompensés. Je vous remercie. »

**Raphaël Kummer** (PLRT), au nom du PLRT : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, « *Ce qui importe, ce n'est pas d'arriver, mais d'aller vers.* » Aujourd'hui il nous est proposé d'aller vers une fusion à 4 communes pour faire naître Laténa.

Nous sommes un peu au début d'un voyage vers la lune, la tête dans les étoiles. Il y a eu beaucoup de travail technique pour préparer notre fusée. Cette technique ne fait pas beaucoup rêver, ce sont des

budgets, des taux d'impôt, une convention de fusion. Un peu comme une fusée Apollo, qui est le véhicule ayant permis de rêver de la lune. Aujourd'hui nous allons peut-être lancer cette fusée en direction de la fusion et commencer notre voyage vers Laténa. C'est maintenant que les rêves commencent, doivent commencer, soutenus par l'énorme travail technique effectué en amont.

« *L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir, mais à le permettre.* »  
Lors de sa séance de préparation, le groupe PLRT a soutenu à l'unanimité de ses membres présents le lancement de ce voyage vers Laténa.

Je terminerai en citant une troisième fois Saint-Exupéry (pas en langage épicène, mais le cœur y est vraiment) : « *Le plus beau métier d'homme est le métier d'unir les hommes.* » Je vous remercie. »

**Maurice Binggeli** (PSLT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, vous connaissez ma position sur la fusion. Je trouve ce projet bien fait. Vraiment. A tel point que j'ai presque changé d'avis. Toutefois, deux ou trois points me dérangent, raison pour laquelle je n'arrive pas à donner un avis positif.

Le premier est que nous avons mandaté un expert qui a fait une très belle analyse du côté financier, mais qui est arrivé à la conclusion qu'il fallait un taux d'impôt de 70%. Le comité de pilotage s'est basé sur l'année 2022, qui est une année assez exceptionnelle, pour dire : « C'est quand-même nettement mieux qu'en 2021 ! » parce qu'il y avait le Covid, mais le Covid on le paie maintenant. Le comité de pilotage a réussi à abaisser le coefficient fiscal à 68%. C'est éminemment politique.

D'un autre côté, on a demandé à la population de donner son avis en créant des groupes de travail. Il en ressort un magnifique plan avec plein de propositions intéressantes et, à mon sens, en limitant au minimum le taux d'impôt, on ne réussira pas réellement à mettre en pratique et en place les propositions des citoyens. J'espère me tromper, mais on risque de donner une image aux citoyens du politicien qui fait ce qu'il veut, qui raconte ce qu'il veut et en fin de compte, les résultats ne sont pas ceux qui ont été escomptés.

Cette fusion, allons-y, mais je ne peux pas soutenir le projet en disant à la population de voter oui parce que je ne suis pas persuadé et convaincu que le projet magnifique qui est proposé puisse être réalisé. Voilà pourquoi je m'abstiendrai lors de la votation. Merci. »

**Jérôme Amez-Droz** (PLRT) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, je tiens surtout à remercier notre président de la commission de fusion, qui a eu un immense boulot à effectuer. Il a parlé de délais très courts pour mettre à notre disposition les documents. Le travail a été énorme au sein du Copil en général et je tiens à le remercier chaleureusement pour le travail effectué. Merci Pascal. »

– Applaudissements –

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** passe au vote de l'entrée en matière qui est acceptée par 34 voix pour et 2 abstentions.

L'entrée en matière étant acceptée, **la présidente** procède à la lecture de l'arrêté, article par article. Les articles n'étant pas contestés, **la présidente** clôt le débat et passe au vote de l'arrêté qui est accepté par 33 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

**Heinz Hoffmann** (CC) : « Madame la présidente, Mesdames, Messieurs, merci beaucoup pour cette fusion. Je vous laisse applaudir si vous voulez.

– Applaudissements –

Merci également à tous les membres de la commission de fusion pour le travail accompli, car parfois, c'était presque le jour après le Copil qu'il fallait faire une séance, donc je peux vous dire que c'était assez tendu.

Dernière petite information, Hauterive et Enges ont accepté à l'unanimité le projet de fusion. Il n'y a plus que Saint-Blaise, pour qui nous n'avons toujours pas le résultat, mais cela va venir. Merci. »

**La présidente** : « Mesdames, Messieurs, avant de passer au point suivant, j'aimerais remercier toutes les personnes de notre commune, qui, dans l'ombre ou la lumière, ont œuvré pendant la phase de ce processus.

Je souhaite féliciter et remercier tout particulièrement les deux conseillers communaux, Madame Valérie Dubosson et Monsieur Heinz Hoffmann ainsi que notre président de la commission de fusion, Monsieur Pascal Vaucher, pour leur disponibilité, leur travail intense et leur implication constructive pour mener à

bien ce projet jusqu'à maintenant. Merci d'avoir représenté notre commune au sein du Copil d'une si magnifique manière. Je crois que, comme moi, vous êtes fiers de les avoir parmi nous dans cette assemblée. Applaudissons-les. »

– Applaudissements –

### 3. Divers

Néant.

La parole n'étant plus demandée, **la présidente** : « Mesdames, Messieurs, je vous donne rendez-vous jeudi prochain 15 juin, attention, à 19h00 puisque c'est la séance des comptes. Je félicite notre assemblée pour le bon déroulement de cette séance et je suis heureuse de participer avec vous toutes et tous, que vous soyez pour, contre ou que vous vous soyez abstenu·e·s à ce moment historique en espérant que nos collègues des trois autres Conseils généraux votent favorablement ce point et que nous puissions dans un moment fêter ensemble l'adoption de cette convention de fusion à l'auditoire de Vigner à Saint-Blaise. Cette étape importante d'adoption de la convention de fusion entre les quatre communes me semble quand-même un point historique même s'il reste la votation de la population.

Je lève la séance à 20h05. »

– Applaudissements –

La rédactrice du procès-verbal

P. Blunier

Au nom du Conseil général :

La présidente,

Le secrétaire,

T. Remexido

P. A. Rubeli